

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 57 [i.e. 58] (1987)

Heft: 6: Rapports statutaires : comptes et budget

Vorwort: A ceux qui n'aiment pas les rapports, les comptes et les procès-verbaux...

Autor: Gentil, Pierre-Alain

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A ceux qui n'aiment pas les rapports, les comptes et les procès-verbaux...

Par Pierre-Alain GENTIL, secrétaire général



Autant l'avouer d'emblée, la rédaction du «numéro statutaire» du Bulletin de l'ADIJ n'est pas des plus passionnantes. Rapports, procès-verbaux, comptes... rien de bien folichon ! Certains membres de l'association répondront sans doute que sa lecture, elle, ne suscite pas l'enthousiasme le plus débridé...

Pourquoi dès lors publier chaque année ce numéro austère et un peu aride ?

La crise de 1979-1980

Chacun sait qu'à la fin des années 1970, au moment de la partition du Jura, l'ADIJ a traversé une très grave crise. Devait-elle ou non subsister, et si oui, pour faire quoi ? Ses activités traditionnelles étaient pour une bonne partie assumées par les nouveaux services de l'administration jurassienne, ou confiées à des organismes concurrents créés dans le Sud du Jura par et pour l'Etat de Berne. Du jour au lendemain, ou presque, l'ADIJ voyait son budget annuel amputé de 160 000.– avec la disparition des subventions bernoises et la perte de sa part au revenu de la SEVA... Une assemblée générale se posait même la question de la dissolution d'une des plus anciennes «grandes» associations jurassiennes !

C'est dans ces conditions que Roland Schaller et Claude Brügger acceptèrent d'assumer la présidence et le secrétariat d'une ADIJ quasiment sous perfusion. Avec énergie et rigueur, sans ménager leur temps et en ne craignant pas de hausser le ton lorsqu'il le fallait, ils ont su :

- rétablir l'équilibre budgétaire
- redéfinir le contenu du Bulletin
- trouver de nouveaux «crénaux» d'activité, dont les plus connus sont la banque des données et l'Annuaire statistique.

Toutes ces décisions, tous ces choix, toutes ces options furent clairement exposés aux membres. Une transparence absolue de la gestion raffermit la confiance envers l'association. Ceux qui ont aujourd'hui le plaisir de présenter des comptes équilibrés et des projets d'activités bien charpentés savent tout ce qu'ils doivent à Roland Schaller et Claude Brügger.

Les perspectives des années 90

Les deux graphiques que nous publions en pages 5 et 7 montrent bien cette évolution. Les recettes de l'ADIJ proviennent pour 30% des cotisations et des abonnements au Bulletin. On trouve ensuite les prestations offertes (cours, mandats) pour 24%. Le revenu de la fortune, gérée de manière dynamique, procure, 18% des recettes... et les subventions directes ne représentent plus que 15%, soit à peu près autant que les recettes publicitaires. Nul doute que les années à venir permettront à l'ADIJ de développer encore ses prestations envers ses membres et les tiers. Elle démontrera ainsi, par les actes, que les associations peuvent vivre et se développer sans continuellement tendre la sébile aux pouvoirs publics. Qu'elles peuvent et doivent, au contraire, en proposant, créant, suscitant des études et des réalisations, animer la vie régionale.

L'ADIJ s'est remise de sa crise des années 79-80. Elle va de mieux en mieux et – avec l'appui réaffirmé de ses membres, partenaires et amis – elle poursuivra son travail au service du développement économique et social régional.

Voilà, chers membres et amis de l'ADIJ le message qui traverse ce numéro – un peu sec – du Bulletin. Merci de votre soutien, et au plaisir de vous rencontrer, le 3 octobre prochain, à Moutier, à l'occasion de l'assemblée générale.

P.-A. G.